



Barème d'honoraires FIJ.

De BARBIEAUX Jacques.

Agent Immatriculé Au RSAC de DRAGUIGNAN (83) sous le numéro 321 086 027.

Appliqué à partir du 01/07/2023

Mandat de vente.

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain, à l'exclusion du neuf et de la VEFA.

Option 1.

Honoraires charge vendeur TTC. (sauf autre choix précisée sur le mandat)

Prix de vente TTC	Honoraires TTC
De 1 à 50 000 €	Forfait - 4 500 €
De 50 001 € à 160 000 €	9 %
De 160 001 € à 260 000 €	8 %
De 260 001 € à 360 000 €	7 %
De 360 001 € à 560 000 €	6,5 %
De 560 001 € à 1 000 000 €	5 %
De 1 000 001 € à 2 500 000 €	4,5 %
Au delà de 2 500 001 €	3,5 %

Évaluation du bien immobilier et de son marché : 500 € TTC*

***offert** pour toute signature de mandat

Option 2.

Honoraires sur devis TTC.

Suite à l'étude du marché, et en particulier la prise en compte du coefficient de vendabilité du bien, le Mandant et le Mandataire s'entendent sur la signature et l'acceptation d'un devis inférieur à l'option 1.

Ce devis peut s'exprimer en pourcentage ou en montant forfaitaire.

Un tel accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé par les signatures d'un devis ainsi que d'un mandat au tarif convenu dans le devis.

Mandat de recherche.

Honoraires charge acquéreur.

Honoraires : 4% TTC du prix d'acquisition honoraire d'agence inclus.

Minimum prestation : 3 000 € TTC

Immobilier professionnel ou commercial.

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts

Achat Vente de Fonds de Commerce.

De 1 € à 60 000 € / 10 % avec un minimum de 3 000 € TTC.

De 60 001 € à 100 000 € / 9 % TTC.

De 100 001 € à 170 000 € / 8 % TTC.

De 170 001 € à 250 000 € / 7 % TTC.

De 250 001 € à 400 000 € / 6 % TTC.

Au delà de 400 001 € / 5 % TTC.

Cession de Bail.

Honoraires TTC / 10 % TTC avec un minimum de 5 000 € TTC.

Vente de bien à usage agricole.

Honoraires TTC à la charge du vendeur calculés sur le prix de vente du bien.

Honoraires TTC / 6 % (si le vendeur est assujetti à la MSA)

Location Bail Rural.

Honoraires TTC à la charge du bailleur / 8 % sur 12 mois de Loyer.

*Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 01/07/2023.

Mandat de location.

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers propriétaire et locataire, la rédaction du bail et la réalisation des états des lieux.

Bailleur(s) :

1 Mois de loyer charges comprises (incluant 3€/m² pour les états des lieux)

Locataire(s) :

+ indice ALUR au m² suivant la zone concernée (1)

+3€ du m² pour l'établissement de l'état des lieux

Zone	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant TTC	12 € / m2	10 € / m2	8 € / m2

(1) Plafonds légaux

Gestion locative.

Honoraires liés à la gestion courante de la location : Encaissement des loyers et charges
 – Compte rendu de gestion – Gestion et suivi des travaux – Aide à la déclaration d'impôt
 – Gestion des contentieux et impayés — Garantie de loyers impayés.

10% du loyer chargé (GLI incluse de 2.20%)

La garantie de loyers impayés :

- Sans carence, ni franchise la GLI vous couvre jusqu'à hauteur de 70 000€ avec un plafond maximum de 4 500€ de loyer mensuel.
- Une garantie de détérioration à hauteur de 10 000€ sur les biens immobiliers.
- Prise en charge des frais de contentieux et de procédure pour toutes procédure de recouvrement engagé contre le locataire.
- Garantie de protection juridique.

FIJ Immobilier

39 Bis rue G.Phoebus 31300 Toulouse.

05.34.51.87.93

contact@fij-immobilier.fr

SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 801 683 962 00014 - RCS TOULOUSE 801 683 962